

2010-A035**OBJET : Sports - Etape Arrivée sur Aix et Etape Départ depuis Peynier - Achat de prestations**

Le 25 février 2010 à 17 h 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports de Venelles sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 17 février 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Maryse JOISSAINS MASINI, Président - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AREZKI Alain - BARBULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Erick - CHORRO Jean - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GARÇON Jacques - GARDIOL Philippe - GASCUEL Jean - GOUIRAND Daniel - GOURNES Jean-Pascal - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OLMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LE MOINE Patrick - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOHAMMEDI Amaria - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NELIAS Mireille - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

BURLE Christian suppléé par MAUNIER André - CIOT Jean-David suppléé par REYRE Michel - CURINIER Erick suppléé par BUCHAUT Romain - DEMENGE Jean suppléé par MIOCHE Philippe - GARNIER Eliane suppléée par MARRON Danielle - GUERRERA Hervé suppléé par VALETTA Marie-José - GUINDE André suppléé par AMBROGGIANI Lucien - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - MALLET Raymond suppléé par AUBERT Jean-Luc - MARTIN Richard suppléé par MAGNAN Catherine - MEDVEDOWSKY suppléé par SKRIVAN Fleur - SLISSA Monique suppléée par FABRE-MONTON Nathalie - TURCAN Jean-Louis suppléé par NAVIO Christine

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - AMIEL Michel donne pouvoir à NELIAS Mireille - ARNAUD Christian donne pouvoir à BOYER Michel - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BELLUCI Angélique - CRISTIANI Georges donne pouvoir à MAURICE Jany - DAGORNE Robert donne pouvoir à BONFILLON Jean - DRAOUZIA Fatima donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - FOUQUET Robert donne pouvoir à BRUNET Danièle - GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - GARCIA Daniel donne pouvoir à BUCCI Dominique - GERACI Gérard donne pouvoir à BRAMI Héliot - JONES Michèle donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - LAFON Henri donne pouvoir à PAOLI Stéphane - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MERGER Reine donne pouvoir à BENON Charlotte - MERSALI Malik donne pouvoir à AGARRAT Henri - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à PIERRON Liliane - PATOT Gérard donne pouvoir à ORCIER Annie - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à RENAUDIN Michel - POTIE François donne pouvoir à TAULAN Francis - TONIN Victor donne pouvoir à DILLINGER Laurent

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

BOULAN Michel - CANAL Jean-Louis - DEVAUX Pierre - FILIPPI Claude - GERARD Jacky - LONG Danielle - PELLENC Roger - ROUARD Alain - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Yannick DE CARA

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

Direction Générale Adjointe
Rayonnement Culturel et Sportif
Equipements Communautaires
Direction des Sports

CONSEIL DU 25 FEVRIER 2009

Rapporteur : Monsieur Jacky PIN

Objet : Etape Arrivé sur Aix-en-Provence et Départ depuis Peynier -
Achat de prestations

Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Achat de prestations de communication auprès de la « Société Amaury Sport Organisation » - au titre 30 du code des marchés publics - qui organise la 68^{ème} édition de la course Paris Nice du 7 au 14 mars 2010 qui arrivera le 12 mars à Aix-en-Provence et repartira le 13 mars depuis Peynier. La Communauté du Pays d'Aix est sollicitée à hauteur de 59.800 € TTC

Exposé des motifs

Le Groupe Amaury Sport Organisation organisera du 7 au 14 mars 2010 inclus la 68^{ème} édition de la course « Paris-Nice » qui est considérée comme une épreuve connue et reconnue sur le plan international, au même titre que d'autres courses classiques comme la course « Paris-Roubaix ».

Cet événement sera couvert par les chaînes de France Télévision et d'Eurosport, mais aussi par des directs radiophoniques sur « RMC info talk sport », mettant ainsi en valeur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre de la 5^{ème} Etape pour laquelle l'arrivée se fera sur la commune d'Aix-en-Provence et dans le cadre de la 6^{ème} étape dont le départ se fera depuis la commune de Peynier.

Deux communes du territoire, la commune centre, Aix-en-Provence, et une commune du Bassin de vie de la Haute Vallée de l'Arc, Peynier, seront associées à cet événement international, participant ainsi à une valorisation de la notoriété du territoire communautaire sur des médias nationaux et internationaux.

Cette action de communication affirme ainsi la volonté d'une politique sportive qui s'appuie sur des manifestations d'exception marquant l'engouement des spectateurs et donnant envie aux jeunes sportifs du territoire de devenir sportif de haut niveau. Par ailleurs, la caravane sportive de cette grande course classique sera hébergée sur le territoire et apportera des retombées économiques.

Sur la base des éléments cités ci-dessus relatifs à la promotion du territoire, aux retombées économiques, et à la valorisation du sport de haut niveau en concordance avec la stratégie de communication de la CPA, la Communauté du Pays d'Aix souhaite promouvoir son image à l'aide de cette grande course « Paris-Nice ».

Prestation de communication et de relation Publiques :

Présence du Logo de la Communauté au départ et à l'arrivée des 5èmes et 6èmes Etapes se déroulant sur le territoire aux côtés des villes accueil.

Plus de cent cinquante spots radiophoniques sur RMC.

Cette course fera l'objet de nombreuses heures de direct sur la chaîne spécialisée sport « Eurosport » (deux heures par jour de course), mais aussi sur les chaînes de France télévision (une heure et demi par jour de course), et des directs radiophoniques sur RMC pendant les étapes.

Le passage de la Caravane de l'organisation, un village accueil sur le lieu de l'arrivée avec un bus podium et les mêmes prestations sur le lieu du départ.

Le tracé et le suivi de la course mis sur le site de Paris-Nice : www.letour.fr

Relations publiques :

-Envoi de communiqué de presse en amont, diffusion des dossiers de presse, conférence de présentation de la 68^{ème} édition du Paris-Nice.

-Cette course sera suivie par le journal « La Provence », « Nice Matin », « l'Equipe », « le Parisien ».

Participation Financière.

La participation Financière demandée à la C.P.A. s'élève à 50.000 HT soit 59.800 TTC.

Visas :

Vu l'exposé des motifs,
Vu l'article 30 du Code des marchés publics.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution de cet achat de prestation d'un montant de 59.800 € TTC à la société Amaury Sport Organisation ;
- **Dire** que la somme versée sera prise sur les crédits de la Direction des Sports, sur la ligne 611-415 qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **Autoriser** Madame le Président ou son vice président délégué au sport, à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.
- **Autoriser** la Direction des Sports à engager des négociations avec le prestataire en application de l'article 30 du Code des marchés publics.

FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU : 04/02/2010

**OBJET DU RAPPORT : Soutien au sport collectif de haut niveau territorial
2010 – Approbation d'une convention d'objectifs type et d'une convention
d'objectifs spécifique – Attribution de subventions pour la saison 2010/2011.
Avis du Bureau.**

DIRECTION/SERVICE : Sports

Nom du Rédacteur du rapport :

TEL : 04.42.93.91.21

Nom du correspondant financier : Pascale Pietra

TEL : 04.42.93.91.23

Code service (astre) : 11

☐ Investissements générateurs de charges de fonctionnement annuelles :

€

☐ Rapport ou Projet avec Recettes attendues :

€

Imputation comptable

Nature/Fonction **6574/40 OU** N° Opération :

INSCRIT 2010	Réalisé	Disponible avant rapport	Montant du rapport
2 150 000	0	2 150 000	943 000

Incidences prévisionnelles sur les prochains exercices

2011	2012	2013	2014

OBJET : Sports - Etape Arrivée sur Aix et Etape Départ depuis Peynier - Achat de prestations

Vote sur le rapport

Inscrits	143
Votants	129
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65
Pour	129
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

DUFOUR Jean-Pierre

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

